

Couffe INFO



BULLETIN MENSUEL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

n° 339 . Mars 2021



**CARNAVAL DES ÉCOLES :
LA JOIE AU RENDEZ-VOUS !**

Édito

Chères coufféennes, chers coufféens,

Nos habitudes et modes de vie sont désormais régulièrement bousculés par la situation que nous traversons, et nous devons nous adapter sans cesse à ces changements qui impactent notre quotidien. Les élus et les services municipaux doivent également composer au jour le jour en fonction de l'évolution de la situation et des mesures gouvernementales.

En ce qui concerne la vaccination contre la Covid-19, nous avons dû informer la population, au dernier moment, pour répondre dans l'urgence à une demande de la Préfecture de la Loire-Atlantique. La procédure mise en place ne fonctionne pas. Cette information était porteuse d'espoir pour tous ceux d'entre vous qui souhaitiez vous faire vacciner. Elle reste pour l'instant en suspens, et nous déplorons cette situation. Espérons que tout cela rentre dans l'ordre rapidement.

Cela n'empêche pas nos équipes de continuer à avancer, tant au niveau des élus que des services. Les commissions municipales et extra-municipales, ainsi que les groupes de travail, sont à pied d'œuvre et de nombreux projets commencent à voir le jour. Ils vous seront dévoilés au fur et à mesure de leur avancement.

En attendant, chers concitoyens, le printemps approche à grands pas et nous profiterons bientôt de l'arrivée des beaux jours dans la bonne humeur et avec le sourire. Le carnaval organisé par les deux écoles de Couffé est un avant-goût de ce renouveau. Félicitations aux équipes enseignantes et associations de parents d'élèves pour cette belle initiative et merci à eux ainsi qu'aux enfants pour leur participation.

Daniel Pageau, Maire de Couffé

Au fil du Conseil municipal...

Les comptes rendus sont disponibles dans leur intégralité sur le site Internet de la commune www.couffe.fr



Le résumé est affiché à l'intérieur du panneau sur la façade de la mairie.



► séance du 11 février 2021

PRÉSENTS : Mme AURILLON Noémie, M. BLANDIN Fabrice, Mme BOISSINOT Raïssa, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles, Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FABERT Audrey, Mme FAYOLLE Julie, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RAMBAUD Jérémy, M. RICHARD Thierry, M. SOULARD Eric, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline.

ABSENTES-EXCUSÉES : Mme LE MOAL Sylvie et Mme LELAURE Suzanne.

POUVOIRS : Mme LE MOAL donne pouvoir à M. SOULARD et Mme LELAURE donne pouvoir à Mme VALEAU.

Sentier pédestre des Noues : acquisition de terrains

Le sentier des Noues a été créé et inauguré lors du mandat précédent. L'achat des terrains était resté en suspens suite au désaccord d'un des trois propriétaires sur le prix de cession.

Lors de la rencontre du 03/02/2021 avec le propriétaire, un accord sur le prix d'achat a été trouvé, à raison de 0.25 € du m².

Compte tenu de ces éléments et afin de pérenniser ce sentier pédestre, le Conseil municipal a décidé par 22 voix pour et 1 abstention, d'acquiescer les 4 parcelles d'une surface totale de 1 398 m², pour un montant de 349,50€.

Local kinés : annulation des loyers de mars et avril 2020 formalisée

Les kinésithérapeutes ont démarré leur activité dans un locatif de la commune, rue des Vignes, au début du premier confinement.

Lors de la réunion du Conseil municipal du 15 juin 2020, la demande d'annulation des loyers de mars et d'avril 2020 et de paiement de la caution en deux fois, effectuée par les praticiens suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 avait été acceptée par 22 voix pour et 1 abstention. Considérant que ce sujet n'avait pas été inscrit à l'ordre du jour de la séance du 15 juin 2020, il convenait de formaliser cette décision.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, confirme la décision prise lors du Conseil du 15 juin 2020, à savoir l'annulation des loyers des mois de mars et avril 2020 (2 X 100 €). La caution ayant été versée en deux fois à cette époque.

Prime exceptionnelle COVID-19 pour le personnel communal

L'État propose aux collectivités de verser une prime exceptionnelle aux agents qui ont assuré la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, sur la période du 24 mars au 10 juillet 2020. Cette prime n'est pas sujette aux charges sociales.

Considérant les conditions particulières, les élus ont proposé d'octroyer une prime de 500€ maximum, avec un minimum de 100€, à tous les agents fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de la commune. Cette prime est calculée suivant le temps de travail hebdomadaire, après déduction des congés et télétravail.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'instituer une prime exceptionnelle à tous les agents qui ont travaillé pendant l'état d'urgence sanitaire sur la période du 24 mars au 10 juillet 2020.

Cette prime exceptionnelle d'un coût total de 6 941,34€ sera versée en une seule fois sur le mois de février 2021 aux 28 agents concernés.

Convention d'accompagnement « Conseil en énergie partagée »

Dans le contexte actuel de lutte contre le changement climatique, de la raréfaction des ressources et de l'augmentation des coûts énergétiques, le SYDELA a souhaité s'engager auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner dans la mise en place d'une politique énergétique performante et ainsi maîtriser leurs consommations, leurs dépenses et diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de ses actions pour la Transition Énergétique, le SYDELA propose ainsi aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement à la maîtrise de l'énergie. Les collectivités qui en feront la demande auront à leur disposition un "conseiller énergie" en temps partagé, mutualisé sur le territoire. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'étude, sera l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

La durée de la convention est fixée à 3 années et celle-ci démarrera au 1er avril 2021. Le coût de cette adhésion sera au maximum de 0.80€ par habitant et par an (population totale INSEE au 1er janvier 2021), hors participation financière éventuelle de l'intercommunalité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adhérer au dispositif "Conseil en Energie Partagée" du SYDELA pour une durée de 3 ans.

Un séminaire pour les élus sur la démocratie participative

Afin que les élus aient une vision commune et une bonne connaissance des enjeux relatifs à la démocratie participative, un séminaire est organisé le samedi 27 mars, il sera animé par une association de Lorient : "Groupe cohérence".

Pour ce séminaire, visant à renforcer les compétences et le dynamisme du groupe, la prestation et les frais de déplacement des intervenants s'élèvent à 811,50€ TTC.

Les salles équipées en WI-FI

Afin de permettre les échanges collaboratifs à distance ou simplement d'utiliser Internet, les salles Althéa, des Chênes, des sports et polyvalente ont été équipées en WI-FI.

Un renforcement des connexions WI-FI a également été apporté pour la Maison de l'enfance, le Centre technique municipal et l'école Hugues-Haufray.

*Prochain
Conseil municipal*



Les commissions vous informent

Enfance-Jeunesse

► Scolarité-jeunesse

La commission extramunicipale « Scolarité-jeunesse » s'est réunie le 25 janvier dernier, pour la 1ère fois en présence d'élus, de personnes qualifiées et de citoyens.

Elle a commencé par une introduction de Monsieur le Maire, suivie de la lecture de la charte signée par les participants et des règles de fonctionnement. Chaque participant s'est ensuite présenté.

La commission s'est donné pour objectif de mettre en lien les différents acteurs de l'enfance et de la jeunesse (équipe pédagogique des deux écoles, parents d'élèves, professionnels et bénévoles de l'association CAR) avec les élus afin de garantir un accueil cohérent et de qualité pour chaque enfant.

A la question posée aux participants sur leurs attentes envers cette commission, les réponses peuvent se résumer ainsi :

- ✓ créer du lien avec l'ensemble des acteurs de l'enfance ;
- ✓ échanger entre les deux écoles et l'association CAR afin de connaître leurs projets pour partager ou proposer des actions communes et avoir une bonne communication entre tous.

La commission a proposé diverses actions à réaliser :

- ✓ « l'aide aux devoirs » en lien avec la commission solidarité ;
- ✓ l'intégration dans le groupe de travail « illuminations et décorations de Noël » au niveau de l'espace enfance ;
- ✓ le trajet « aller » écoles/périscolaire à pied vers les associations culturelles ou sportives en lien avec la commission solidarité...

Les travaux de la commission se poursuivront lors de la prochaine réunion du 17 mai 2021.



Urbanisme

► Patrimoine et Tourisme

La première réunion de la commission extra-municipale "Patrimoine et tourisme", composée de 11 citoyens et 7 élus, a eu lieu le jeudi 28 janvier 2021. Elle a permis d'exposer les objectifs de cette thématique.

Des pistes d'actions ont émergé. Il a été décidé de lancer 3 groupes de travail dans un premier temps :

- ✓ drapeau breton : réflexion et débat sur la proposition de l'association Bretagne réunie de pavoiser le drapeau breton sur le fronton de la mairie ;
- ✓ parcours "Le bourg à l'ancienne" : organiser un parcours patrimoine dans le bourg, et sa signalétique à partir d'anciennes photos du bourg ;
- ✓ prise de contact avec les propriétaires des châteaux coufféens, lieux chargés de l'histoire communale.

L'inventaire du patrimoine coufféen bâti, naturel et culturel sera fait dans un second temps avec l'aide d'une ou d'un étudiant en histoire.

La prochaine réunion plénière aura lieu le 1er avril 2021.



► Mobilité & Voirie

Le groupe Voirie s'est réuni le samedi 23 janvier dernier.

Suite à des demandes concernant la sécurité, les travaux suivants sont envisagés :

- ✓ au niveau du village de La Tessaudière un panneau « Cédez le passage » avec marquage au sol ; dans les villages de La Guinière et La Croix : après une visite sur place, il sera mis en place une bordure (dans le virage intérieur) et un marquage au milieu de la chaussée (ligne discontinue et « cédez le passage ») au niveau du carrefour de La Guinière. Des mesures de limitation de vitesse vont aussi être réalisées pour ces 3 villages ;
- ✓ aménagement du carrefour de la Favrie en cours de réflexion afin de garantir la sécurité ;
- ✓ aménagement du parking de la Maison médicale : réflexion pour le perméabiliser.

Le groupe Voirie se réunira de nouveau début mars.

Environnement



► Agriculture

L'agriculture à Couffé, ce sont 24 sièges d'exploitations et environ 40 actifs.

La surface agricole utile est de 3 000 ha soit 75% de la superficie de Couffé.

La tendance actuelle est :

- ✓ au développement des productions céréalières ;
- ✓ à l'agrandissement des surfaces des exploitations aux dépens de l'élevage,
- ✓ à la progression des exploitations en production biologique, (4 exploitations en BIO, 1 en conversion depuis 2020).

Lors de la commission extra-municipale agriculture du 20 janvier 2021, M. Daniel Pageau confirme que l'agriculture fait partie des préoccupations de la Municipalité et de la commission Agriculture, il précise que l'équipe municipale respecte et soutient le monde agricole et a conscience des enjeux économiques que cela représente pour les exploitants. M. le maire indique que l'enjeu est aussi environnemental, il invite les membres de la commission à y réfléchir ensemble au sein de la commune.

Pour répondre aux problématiques du monde agricole et rural :

- ✓ maintien des sièges d'exploitations (50% des agriculteurs seront en retraite dans 10 ans) ;
- ✓ intégration des questions climatiques et environnementales aux thématiques agricoles ;
- ✓ et enfin amélioration de la cohésion de la population rurale.

Trois groupes ont engagé un travail de réflexion pour apporter des solutions à chacune de ces problématiques.

Prochaine réunion prévue mercredi 10 mars à 20h30.

► Avancement groupe travail "projet éolien"

Dans une réflexion stratégique sur l'implantation d'un nouveau parc éolien sur la commune, à la suite de multiples sollicitations de porteurs privés, le 16 décembre 2020, le groupe de travail a pu acquérir une somme de connaissances sur les différentes étapes de création d'un parc éolien grâce aux interventions du SYDELA (Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique) et de ECDPL (Énergies Citoyennes en Pays De la Loire).

Le 21 janvier 2021, l'ensemble des propriétaires et exploitants concernés par l'emprise des zones potentielles d'implantation actuellement identifiées sur deux sites au nord-ouest de la commune et un troisième entre l'autoroute et la déchetterie, ont été invités à participer à une réunion au cours de laquelle la municipalité a présenté sa stratégie.

Une présentation complète et détaillée a été effectuée par le SYDELA concernant :

- les étapes de développement d'un projet éolien et les différentes études menées ;
- la question foncière d'un projet éolien (la promesse de bail).

Après avoir abordé la notion de bien commun d'un parc éolien industriel, l'ECDPL a présenté différents scénarios de montage d'un parc éolien en Loire-Atlantique, incluant des citoyens et/ou des collectivités et des porteurs de projets privés.

A l'issue de la réunion, deux formulaires à questions ont été distribués.

Sur 24 formulaires retournés (propriétaires, exploitants et COPIL⁽¹⁾) concernant l'acceptation d'un parc éolien à Couffé :

59% sont favorables à un projet éolien sur Couffé, 38% évoquent librement le souhait d'inclure une participation citoyenne ; 14% sont défavorables ; 27% sont indécis.

Soit une tendance légèrement favorable à l'éolien, mais sans distinction entre propriétaires/exploitants et COPIL.

En séance de Conseil municipal, une question a été posée sur une consultation citoyenne. Elle sera discutée lors du prochain COPIL compte-tenu de la complexité du sujet.

► Retour sur réunion d'information Copil⁽¹⁾ Natura 2000

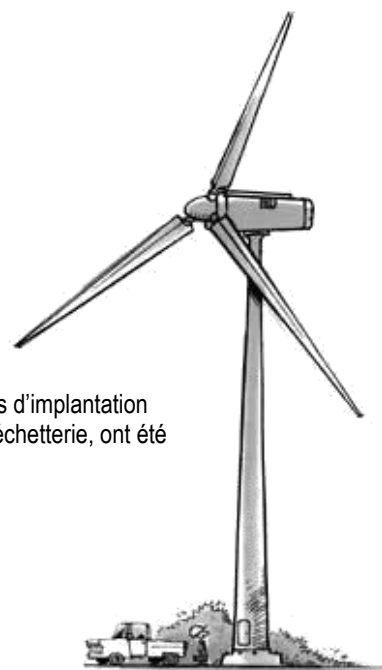
Natura 2000 est un dispositif européen composé de 27 522 sites naturels en Europe et 1 776 en France, permettant d'assurer la conservation d'habitats naturels ainsi que celle de la faune et de la flore sauvage, rares ou menacés.

Le site Natura 2000 vallée de la Loire de Nantes aux Ponts de Cé s'étend sur 42 communes (24 en Maine et Loire, 18 en Loire Atlantique), dont Couffé. La vallée du Hâvre et ses affluents, le Donneau et la Loge aux Moines sont des sites remarquables classés dans le périmètre Natura 2000.

L'objectif de la politique Natura 2000 est de veiller à la préservation de la biodiversité remarquable d'un territoire. Des aides financières peuvent alors permettre de mettre en œuvre le maintien ou la restauration de la biodiversité à travers différents outils (mesure agro-environnementale, contrat Natura 2000).

En France, la mise en place d'actions Natura 2000 se traduit localement par des engagements contractuels basés sur le volontariat. Ces engagements peuvent être pris par différents acteurs (communes, propriétaires privés, agriculteurs) et encadrent des pratiques permettant soit le maintien des habitats et espèces reconnus comme intérêt communautaire, soit leur restauration.

Pour retrouver les informations détaillées : <https://www.natura2000.fr/>



¹ COPIL : COmité de PILotage

Événement

Création de la « section Loire-Atlantique » de l'Association des Maires Ruraux de France

Le samedi 6 février 2021 s'est tenue à DREFFEAC, l'assemblée générale constitutive de l'Association des Maires Ruraux de France « section Loire-Atlantique » à laquelle participaient Leïla THOMINIAUX et Daniel PAGEAU.

Cette nouvelle association issue de l'AMRF, ouverte aux municipalités de moins de 3 500 habitants regroupe une trentaine de communes dont Couffé, sur les 114 concernées en Loire-Atlantique.

Son but est de défendre la liberté municipale, prendre en considération les difficultés rencontrées dans les communes rurales, informer les élus sur les problématiques qu'ils peuvent rencontrer, aider et stimuler les collectivités locales et être leur porte-parole auprès des autorités et des services administratifs.

Le conseil d'administration est composé de onze membres avec pour Président Roch CHERAUD, maire de ST-VIAUD.

Une rencontre débat sur le thème de la santé a clôturé cette première assemblée et a mis en évidence les difficultés rencontrées à ce jour pour trouver de nouveaux médecins dans les communes rurales.



INFOS MAIRIE



Incivilités

Dans un contexte déjà éprouvant, nous déplorons de constater régulièrement de nombreuses incivilités, démontrant un irrespect total des personnes et du bien commun :

- **vitesse excessive en agglomération et dans les villages ;**
- **divagation d'animaux sur la voie publique ;**
- **dépôts de sacs poubelles dans la nature ou sur les trottoirs.** *A cet effet la gendarmerie d'Oudon a récemment dressé un procès-verbal pour un dépôt sauvage de sacs poubelles sur la commune... ;*
- **au niveau du parking des écoles, plusieurs problèmes récurrents :**
 - ✓ traversée (adultes et enfants) hors des passages pour piétons ;
 - ✓ stationnement : sur l'emplacement réservé aux cars (zébras), sur les places réservées aux Personnes à Mobilité Réduite, sur celles des enseignants, sur les pavés ou la voie publique ;
 - ✓ rappel : les cars restent prioritaires, les usagers doivent les laisser passer.

Vivre en société implique des efforts de la part de chacun d'entre nous, la tranquillité et la sécurité de notre cité en dépendent. Il en va de notre responsabilité de citoyen.

La situation actuelle devrait nous obliger à davantage de solidarité et de respect envers nos concitoyens.

Toute personne sensée comprendra que ces situations sont inacceptables et que tôt ou tard les contrevenants devront rendre des comptes.



Protection des données : Etat-Civil et Urbanisme

Pourquoi
certaines informations
ne paraissent plus
dans le bulletin
?



Vous l'avez peut-être remarqué ? Les **décès** (Etat-Civil) et les **demandes de Permis de Construire et Déclarations Préalables** (urbanisme) ont disparu de nos publications municipales depuis peu. Nous vous en donnons ci-après les raisons, suite à quelques interrogations qui nous ont été rapportées.

*La publication des données personnelles étant soumise à réglementation avec la RGPD
(Règlement Général sur la Protection des Données),*

**la commune ne peut publier ces informations dans le bulletin municipal sans autorisation, à cette fin précise,
donnée par les personnes concernées ou leur famille.**

URBANISME : la commune ne peut pas communiquer, dans son bulletin municipal, à son initiative, les noms et adresse des pétitionnaires ¹, puisque le recueil de ces informations ne prévoit tout simplement pas cette communication dans les documents d'urbanisme (Cerfa). Ces informations ne sont destinées qu'à l'usage qui est décrit, à savoir l'instruction de la demande. Le RGPD interdit la communication à d'autres fins que le traitement réalisé, sans en prévenir au préalable l'intéressé.

ÉTAT-CIVIL : pour les naissances, mariages et décès, la commune doit également recueillir l'autorisation des personnes concernées (ou de leur famille pour les naissances et décès). Ces demandes sont prévues lors des déclarations de naissances et mariages. Or, dans le cas d'un décès, la déclaration est faite majoritairement par un employé des Pompes Funèbres, lequel ne peut donner une autorisation en lieu et place de la famille du défunt. La commune serait dans l'obligation d'obtenir l'accord de la famille pour chaque décès et chaque transcription de décès ². Afin de préserver les familles endeuillées et pour éviter de leur donner des dates de retour à respecter (sans quoi l'ordre chronologique des événements serait bouleversé), il a été décidé de ne pas leur ajouter cette démarche à un moment émotionnellement délicat.

Ainsi, dorénavant, vous verrez dans le carnet Etat-Civil uniquement les naissances et mariages pour lesquels l'accord a été donné au moment de l'établissement de l'acte.

¹ Pétitionnaire : désigne une personne qui adresse une demande auprès des pouvoirs publics. En particulier, en matière d'urbanisme, elle désigne l'auteur d'une demande d'autorisation (demande de permis de construire, de lotissement...).

² Transcriptions de décès : dans le cas où une personne décède en dehors de sa commune de domicile, la transcription est l'opération par laquelle un officier d'état civil reporte sur ses registres un acte de l'état civil dressé ailleurs.

Bientôt 16 ans ? Recensement JDC !

Le recensement à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté) est obligatoire dès 16 ans pour effectuer la journée d'appel de préparation à la défense. Les garçons et filles français, **doivent se présenter en mairie, dans les 3 mois qui suivent leur 16^e anniversaire**, munis de leur carte d'identité, livret de famille des parents et, éventuellement, copie du document justifiant la nationalité française. La mairie vous remettra alors une **attestation de recensement** (ATTENTION un seul exemplaire est remis). Puis, vous recevez par le Centre du Service National de Rennes, entre la date de votre recensement et celle de votre 18^e anniversaire, une convocation écrite vous indiquant la date de votre participation à la JDC. L'ordre de convocation vous parvient environ 45 jours avant la date de la session. Les données issues du recensement permettront votre inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies. Renseignements sur le parcours citoyenneté et la JDC sur www.defense.gouv.fr.

► **Actualité Covid-19** : les Journées Défense et Citoyenneté sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Les jeunes qui ont effectué leur démarche d'inscription peuvent réaliser leur Journée Défense et Citoyenneté en ligne. Pour cela, il faut disposer d'un compte personnel sur majdc.fr

Nouveaux services sur la commune de Couffé

► RÉFLEXOLOGUE - Carole TESSIER - 6, place Saint Pierre (au cabinet des infirmières)

La réflexologie est une pratique manuelle et préventive, accompagnant la personne qui souhaite prendre soin de son corps et de son mental pour prévenir, maintenir, recouvrer et optimiser un état de mieux-être et ainsi faire face aux épreuves de la vie.

Renseignements et prise de Rdv au 07.71.57.74.01 - Site internet : www.pensez-reflexologie.fr



► RELOOKING MEUBLES - SWEET CREATIONS - Sandrine DELAYE - 2 rue de Wellow

Relooking de meubles, cuisine et objets de décoration

Renseignements au 06 70 78 50 50 - courriel : sweetcreationsrelooking@gmail.com

Site : <https://sandrrinedelaye.wixsite.com/sweetcreations> - f Sweet creations

Instagram [sweetcreationsrelooking](https://www.instagram.com/sweetcreationsrelooking)



► AUXILIAIRE DE VIE & AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE - 1, 2, 3 Soleil - Marie GIFFARD CORTAY - La Pichonnière

Accompagnements personnalisés au domicile ou maison de retraite pour les seniors - Soutien aux aidants.

Renseignements au 06 84 05 28 31 - courriel mariegiffard44@gmail.com

VIE INTERCOMMUNALE

Un forum 100% digital pour l'alternance

En recherche d'une alternance ?

Du 29 mars au 19 avril 2021, le forum digital Speed Alternance Pays d'Ancenis est le rendez-vous incontournable pour entrer en contact avec les entreprises du territoire qui recrutent.

Du 29 mars au 19 avril, les 16-30 ans ont rendez-vous en ligne avec les entreprises du Pays d'Ancenis ! Ce forum entièrement dématérialisé est l'opportunité pour les jeunes d'échanger avec les recruteurs du territoire pour décrocher un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Mode d'emploi : jusqu'au 14 avril, les candidats peuvent déposer CV et lettres de motivation sur les stands virtuels des entreprises, sur une plateforme en ligne dédiée. Ensuite jusqu'au 19 avril, les recruteurs contactent les profils retenus et peuvent convenir de rendez-vous avec eux.

Pour la première fois, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis s'associe avec la CCI Nantes St Nazaire pour organiser ce forum 100% digital. Cette manifestation permet d'augmenter non seulement la visibilité des offres locales mais aussi de valoriser la formation par alternance sur le territoire.

A partir du 29 mars, retrouvez toutes les offres des entreprises du territoire sur : www.salonenligne.pole-emploi.fr/candidat

Plus d'informations sur www.pays-ancenis.com ou par téléphone au 02 40 96 31 89

Suivez-nous sur Facebook ! (Compa44150)



Réseau Mobilité : facilitez vos déplacements !

Pour circuler sur le territoire, la COMPA, en lien avec l'association Erdre et Loire Initiatives (ELI), propose la mise à disposition de véhicules (voiture, scooter) pour se rendre au travail, en stage, en formation, en entretien ou pour effectuer une démarche administrative ou se rendre à une consultation médicale.

Ce service s'adresse à toutes les personnes en démarche d'insertion professionnelle ou sociale, privées de véhicule ou rencontrant un problème temporaire de mobilité.

Les tarifs :

- Scooter : 2,50 €/jour (caution obligatoire)
- Voiture : 5,50 €/jour (caution obligatoire)
- VAE (vélo à assistance électrique) : 1.50€/jour (caution obligatoire)

Se renseigner :

- À l'association Erdre et Loire Initiatives
02 40 83 15 01 - 07 71 87 03 08 - mobilite@erdreetloireinitiatives.fr
- Antenne de Teillé : 2 place de l'Église
- Antenne de Loireauxence : 206 rue du Parc (Varades)
- Siège Ancenis-Saint-Géréon : 730 rue Saint-Exupéry, ZAC Aéroport



Accueil et soutien pour les personnes victimes de violence



L'association Solidarité Estuaire propose un service d'accueil et de soutien (SAS) sur les communes de la COMPA pour les personnes victimes de violences intrafamiliales ou conjugales.

Des professionnels accompagnent les personnes dans leur cheminement autour des violences (écoute, conseils), les informent sur leurs droits, favorisent un accès à un logement par le biais du « logement accompagné ».

Ce service est joignable sur des **permanences téléphoniques du lundi au vendredi au 06.35.76.60.81**.

Il est aussi possible de rencontrer un professionnel en RDV lors des permanences proposées dans différentes communes de la COMPA.



Hébergement Temporaire chez l'Habitant



L'association Habitat Jeunes du Pays d'Ancenis développe depuis début 2021 un service d'Hébergement Temporaire chez l'Habitant, soutenu par la Région des Pays de la Loire. L'idée est de proposer des solutions d'hébergement aux jeunes à proximité de leur lieu d'emploi, de stage ou de formation.

A ce jour, une dizaine d'hébergeurs se sont déjà engagés dans l'aventure et 3 d'entre eux ont déjà accueilli un jeune. Pour tout accueil, vous bénéficierez d'un savoir-faire professionnel, d'une indemnité de séjour et vivrez une expérience enrichissante !

Pour plus de renseignements, contactez l'Association Habitat Jeunes du Pays d'Ancenis
02.40.83.23.48 - accueil@fjt-ancenis.com



Besoin d'accompagnement pour votre budget ?

Confluence sociale tient des permanences à l'Espace Corail à Ancenis

Cette association a été labellisée Point Conseil Budget pour la mise en place d'une permanence sur la ville d'Ancenis.

Service gratuit de conseils, d'accompagnement ou d'orientation en matière budgétaire

L'accompagnement ou les conseils se font :

- par mail à pcb@confluence-sociale.fr
- par l'écoute téléphonique au 06 26 32 76 06
- lors des permanences qui se déroulent : le 1er jeudi du mois de 9h à 12h
Espace Corail - 30 place Francis Robert - 44150 ANCENIS

Lors des rendez-vous, l'accompagnement ou les conseils porteront sur :

- une gestion du budget ;
- une orientation en matière budgétaire ;
- une aide pour déposer un dossier de surendettement.



Mairie

Mairie

25 rue du Général Charette de la Contrie
44521 COUFFÉ
Tél. 02 40 96 50 05
Fax 02 40 96 57 14
mail : mairie@couffe.fr

www.couffe.fr



Horaires d'ouverture :

Lundi 9h00-12h00 et 14h00-16h00
Mardi-Mercredi-Jeudi... 9h00-12h30
Vendredi 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Samedi..... 9h00-12h00

Le maire, les adjoints et conseillers délégués vous reçoivent à la demande, sur rendez-vous :

- **Daniel PAGEAU**, M. le Maire de Couffé reçoit sur RDV, demande à envoyer par mail à : daniel.pageau@couffe.fr
- **Suzanne LELAURE**, adjointe à l'enfance-jeunesse et finances reçoit sur RDV les mercredis et samedis matin : suzanne.laure@couffe.fr
- **Frédéric DELANOUE**, adjoint à la vie associative et communication, reçoit sur RDV, demande par mail à : frederic.delanoue@couffe.fr
- **Leïla THOMINIAUX**, adjointe à l'urbanisme, bâtiments et DP & DD* reçoit sur RDV, demande par mail à : leila.thominiaux@couffe.fr
- **Yves TERRIEN**, adjoint à l'environnement, reçoit sur RDV les vendredis après-midi, demande par mail à : yves.terrien@couffe.fr
- **Roseline VALEAU**, adjointe à la solidarité, reçoit sur RDV demande à envoyer par mail à : roseline.valeau@couffe.fr
- **Joseph BRÛLÉ**, adjoint à la sécurité, mobilité-voirie et vie économique reçoit sur RDV, demande à envoyer par mail à : joseph.brule@couffe.fr
- **Laurent GOURET**, conseiller délégué à la transition écologique et éco-responsabilité, reçoit sur RDV le samedi : laurent.gouret@couffe.fr
- **Audrey FABERT**, conseillère déléguée à la communication, reçoit sur RDV le samedi matin, demande à envoyer à : audrey.fabert@couffe.fr
- **Julie FAYOLLE**, conseillère déléguée à la mobilité-voirie. Toute demande est à envoyer à : julie.fayolle@couffe.fr

* DP & DD = Démocratie Participative et Développement Durable

Retrouvez en **page 6** l'article expliquant les raisons de la suppression des informations d'URBANISME et DÉCÈS dans le Couffé-Info et le bulletin annuel.

État Civil

NAISSANCES

BREHIER Simon le 10 février



Seuls les événements pour lesquels les familles ont donné leur accord pour une publication dans la presse apparaissent ici.

Bibliothèque municipale

« La Forge aux livres »

7 rue St-Jérôme
44521 COUFFÉ

**la bibliothèque reste
fermée jusqu'à
nouvel ordre**

Contact : 02 40 96 37 28

<http://bibliofil.pays-ancenis.fr>, « nous contacter »



Prochaine parution

n°340 AVRIL 2021

Date limite de dépôt des articles :

5 MARS 2021

Les articles et visuels (photos, logos, etc.)
sont à adresser par email à
mairie@couffe.fr

Suivez les actualités de la commune

via l'application IntraMuros



et le site Internet de la commune : www.couffe.fr

Services d'urgence

- **Gendarmerie 17 - Pompiers 18 - Médecin 15 (SAMU) ou 112**
- **Centre Anti-Poison** 02 40 16 33 60 (CHU Nantes)
- **Pharmacie de garde** 3237
- **Défibrillateur à la mairie** (côté mur)
- **Femmes victimes de violences** .. 3919
la municipalité reste à votre écoute en cas de besoin.

Docteur Jean-Yves BAZIN -18 avenue de la Roche à Couffé - 02 40 96 50 23

Pharmacie COLLIN - 29 rue de la Vallée du Hâvre à Couffé - 02 40 96 51 80

Courriel : pharmaciecollin44@gmail.com

Lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-19h30 - Samedi : 9h-12h30

Infirmiers

- **Mmes Sylvie LEHY 02 40 83 65 12 ou 06 87 87 99 75**
et **Christelle OUARY 06 67 51 05 50**, infirmières à domicile
6 place Saint-Pierre à Couffé
- **Mélanie DUPAS-MONTAGNER et Amélie VILAIN**, infirmiers à domicile
24/24 au 07 85 36 12 05
1 rue du Stade à Couffé
- **Centre de soins infirmiers Ancenis 24/24 - 02 40 83 02 98**
- **A.C.A.M.D. (soins à domicile) - 02 51 12 26 04**

Kinésithérapeutes

- **Mme COTTON Clémentine et MM. GUILBAUD Romain et COQUILLARD Jean-François.** Sur rendez-vous au : 09 52 59 34 53 ou via Doctolib.fr
14 rue des Vignes

Aide à la personne

- **Carine GERMAINE aide-soignante** (aide aux personnes à domicile : service à la personne, aide aux aidants, garde d'enfants, services ménagers)
06 25 46 66 90 – E-mail : carine.paco@hotmail.fr
- **Stéphanie MOISAN** (service à domicile, assistance aux personnes)
La Guillardière – 44521 COUFFÉ
T. 06 25 70 72 33 – E-mail : moisan.stef@gmail.com

Relais Poste de Couffé

- **Relais Poste à l'épicerie ANIZON - 02 40 96 50 89**
Horaires d'ouverture : lundi-mardi-jeudi-vendredi-samedi de 8h30 à 13h
et de 15h30 à 19h30 - Dimanche 9h à 13h
Levée du courrier :
du lundi au vendredi à 15h45 et le samedi à 11h

Correspondants de presse

- Ouest-France - Yannick BERNARD - 06 25 91 64 47 - yannjoc.bernard@gmail.com
- Echo d'Ancenis - Isabelle JAMET - 06 72 49 72 59 - isadoudon@gmail.com

Enfance - adolescence

- **Puéricultrice** : Centre médico-social de Ligné
235 rue des Acacias - 02 40 77 06 70
- **Relais Petite Enfance** du SIVOM 02 40 25 40 10 - 06 21 68 11 04
- **Multi-accueil "Les Lucioles"**
Pôle enfance-jeunesse – Les Gattières – Le Cellier - 02 40 25 31 88
Maison de l'enfance à Couffé - 06 34 04 44 43
- **Accueil périscolaire** : "Les Galipettes" rue de Bogel
02 40 83 14 49 ou 06 19 22 01 99
- **Maison des adolescents** - écoute et soutien pour les 11-21 ans
Antenne Nord : 02 40 51 55 60 - www.mda44.fr

Social

- **C.P.A.M.** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) - Tél 36 46
Maison de l'Etat -1 rue du Dr Bousseau à Ancenis - 08 11 70 36 46
Lundi 08h30-12h30 - 14h-16h30
Mercredi 08h30-12h30 - 14h-16h30
Vendredi 08h30-12h30 - 14h-16h30

- **M.S.A.** (Mutualité Sociale Agricole) : Espace Corail à Ancenis
30 place Francis-Robert – 2^e étage – 06 87 60 60 62

- **Transport Solidaire** « Pilot'Ages »
Pour Couffé : 07 68 34 99 70

- **C.A.F.** (Caisse d'Allocations Familiales) - Maison de l'Etat
(Sous-Préfecture) rue du Dr Bousseau à Ancenis
Téléphone : 0 810 254 410 - www.caf.fr

- **A.D.T.** (Aide à Domicile pour Tous) - 02 40 88 29 19
www.aideadomicilepourtous.org

Agence Blain : 7 rue Saint-Laurent-44130 Blain-02 40 79 89 76

Agence Nozay : 24 route de Nantes-44170 Nozay-02 40 51 91 17

- **C.L.I.C.** (Centre local d'information et de coordination gérontologique). Espace Corail - 2^e étage - 30 Place Francis Robert - Ancenis - 02 40 96 12 51.

- **Assistante sociale** - 02 40 77 06 70
CMS - 235 rue des Acacias à Ligné

- **Psychologue clinicienne et psychothérapeute à domicile**
06 51 07 29 80 - mail : robin.vanessa@yahoo.fr
site : www.vanessarobin.wix.com/psy-a-domicile

- **Conciliateur de justice** : permanences sur RDV
Mairie d'Ancenis au 02 40 83 87 00

Habitat

- **A.D.I.L.** (Association Départementale d'Information sur le Logement)
Maison de l'Habitant – 12 rue du Président Herriot - 44000
NANTES – 02 40 89 30 15

ANCENIS : Espace Corail - 30 place Francis-Robert
02 40 89 30 15

LIGNÉ : 43 rue du Centre au 02 40 77 04 68

- **C.A.U.E.** (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) :
25 rue Paul-Bellamy - Nantes - 02 40 35 45 40
www.caue44.fr

Environnement

- **DÉCHETTERIE La Coutume Mésanger**
Lundi, mardi, jeudi 13h45 à 18h
Mercredi, vendredi, samedi 9h à 12h30 / 13h45 à 18h

Accueil des déchets polluants : peintures, solvants, huiles, produits de traitement phytosanitaire...
Tous les jours aux horaires d'ouverture

COLLECTE DES DECHETS

Pour toute question ou signalement d'une anomalie de collecte, emménagement/déménagement, contacter la **COMPA** « gestion des déchets » au **02 40 96 31 89**.

Les ordures ménagères et les sacs jaunes sont collectés les VENDREDIS des semaines PAIRES (changement à compter du 01/01/2021 sur l'ensemble de la commune.
(sortir les bacs et sacs la veille au soir, et rentrer les bacs après la collecte).

A noter : report d'une journée si jour férié dans la semaine

Les rouleaux de sacs de tri jaunes sont à votre disposition dans le hall d'entrée de la mairie. Servez-vous !



Elections 2021

Appel à volontaires

13 & 20 juin 2021

En 2021, ont lieu les mêmes jours
les élections départementales et les élections régionales

**CES ÉLECTIONS SE DÉROULERONT
EXCEPTIONNELLEMENT
DANS LA SALLE POLYVALENTE,
CAR NOUS DEVRONS INSTALLER
4 BUREAUX DE VOTE
(2 POUR CHAQUE ÉLECTION)**



► **Pour le dépouillement,
nous aurons besoin
de nombreux volontaires (scrutateurs) !**

Les scrutateurs sont chargés du dépouillement des votes, comptage des voix, puis ils complètent et signent la fiche à leur disposition.

Ils sont présents 15 mn avant la fin du scrutin et jusqu'à la fin des opérations de dépouillement.

Si vous êtes intéressé.e, merci de vous faire connaître
en envoyant un mail à : mairie@couffe.fr
noter en objet « scrutateurs élections 2021 »
et indiquer nom, prénom et numéro de téléphone,
ainsi que la date pour laquelle vous vous portez volontaire :
Dimanche 13 juin 2021 et/ou dimanche 20 juin 2021

Merci d'avance !